

CAHIER DES CHARGES –Guide de Palanquée :

Epreuve « Réglementation »

Coefficient 2

Considérations générales de l'épreuve

Epreuve écrite ou orale de 30 minutes

Les connaissances se limiteront aux prérogatives du GP, aux informations lui permettant d'exercer son activité au sein d'un club associatif dans le respect des normes d'encadrement établies par le Code du Sport (CdS)

Le GP étant une « personne de référence » de son activité dans le cadre fédéral, il doit pouvoir répondre à des questions simples portant sur l'organisation de la FFESSM, les équivalences ou passerelles avec les autres organismes

Thématique des questions

Thèmes prioritaires – Au moins cinq des six thèmes listés ci-dessous seront abordés ; le thème ayant attrait au Code du Sport est obligatoire ; une question par thème (12 points minimum)

- Code du Sport en particulier :- **obligatoire** :
 - Prérogatives du GP et des plongeurs qu'il peut encadrer
 - Matériels obligatoires pour la pratique de l'activité
 - Rôle & niveau du DP
 - Notions de responsabilité : Civile et pénale (avec exemples succincts illustratifs)
 - Obligation de moyen, de résultat et de mise en danger d'autrui
 - Les différents types d'assurance
- Connaissances « succinctes » sur la FFESSM - principalement sa structure
- Connaissance des exigences en termes de certificats médicaux

- Jeunes plongeurs : conditions de candidature, contenus de formation, prérogatives et conditions d'évolution
- Equipements de Protection Individuels (EPI)
 - Définition
 - Réglementation
- Les normes
 - Définition et obligations
 - Principe de protection

Thèmes secondaires (5 points maximum) Liens FFESSM et CMAS (équivalences des diplômes)

- Equivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organismes
- Réglementation sur l'environnement et la capture d'animaux en plongée scaphandre
- Réglementation sur les découvertes archéologiques, les épaves...

Thèmes à proscrire

- Réglementation sur la filière professionnelle
- Réglementation et règles fédérales sur la plongée aux mélanges
- Réglementation sur les blocs de plongée (traitée dans l'épreuve matériel)

Autres considérations

L'épreuve devrait comprendre un maximum de dix questions totalement indépendantes ; aucune question portant sur plus de cinq points

Pour cette épreuve, un questionnaire à choix multiples peut être envisagé